

Des fondations au secours du mécénat

L'économie privée boude la culture. Une enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) accuse l'engagement défaillant des entreprises suisses. À l'exception des banques, des assurances ainsi que des grands groupes de distribution (cf. page 5) qui assurent la moitié du financement entre sponsoring et mécénat, les autres - près de nonante pour-cent du lot - sont à la traîne.

Les entreprises distribuent 320 millions par an contre les 2,3 milliards des collectivités publiques. *Economiesuisse*, malgré une conjoncture défavorable, incite l'initiative privée à soutenir davantage la culture. Histoire de soulager les caisses publiques, de conjurer le spectre de la culture d'État et l'élitisme menaçant.

La culture ne pèse pas lourd dans le budget de la Confédération, largement inférieure au pour-cent refusé par le peuple et les cantons en 1986. Et même si cantons et communes peuvent y consacrer une part importante de leurs dépenses, les coupes ne suffiraient pas à éponger des dettes parfois milliardaires.

La crainte d'une culture étatisée sent en revanche la démagogie. La fragmentation administrative helvétique, réfractaire à la centralisation, assure paradoxalement aux créateurs et promoteurs la liberté nécessaire, au prix d'une certaine précarité. La recherche de fonds, un bricolage aléatoire et disparate, exerce une pression bien plus sélective que les politiques des services culturels. Une augmentation du financement privé ne ferait que déplacer le problème, en raison de l'émiettement des montants accordés - entre 1000 et 10000 francs comme le montre l'enquête de l'OFS.

La dénonciation d'une culture pour *happy few* - financée par l'ensemble des contribuables - des places à l'opéra, par exemple, qui coûtent à l'État cinq à six fois le tarif demandé à un pu-

blic qui aurait les moyens de payer davantage son billet - feint d'ignorer que la multiplicité de l'offre dédommage l'injustice sociale apparente. La culture se démocratise aussi via la diversité, même si elle s'adresse à des publics restreints plutôt qu'aux masses populaires.

Un transfert vers le privé risque de fragiliser les assises vulnérables de la culture suisse. Les subventions publiques visent le long terme et une certaine continuité, alors que les entreprises à l'affût de visibilité immédiate ignorent les projets moins porteurs et privilégient le sponsoring. Voilà pourquoi l'aide privée ne doit pas supplanter, encore moins remplacer, la participation publique. L'intégration de sources de financement aux logiques différentes ne peut qu'enrichir la production culturelle.

Cependant, rien ne semble encourager le monde de l'économie à investir de façon durable dans la vie culturelle du pays. Les déductions fiscales - sur le modèle américain - sont pratiquement inexistantes en Suisse. Une législation hostile aux fondations - qui versent seulement cinq pour-cent du financement privé selon l'OFS - entrave à son tour l'essor du mécénat. C'est toutefois sur ce terrain plutôt que sur celui de la seule fiscalité qu'il faudrait intervenir. L'initiative parlementaire de Fritz Schiesser (radical glaronais) lancée en 2000 va dans ce sens. Celle-ci assouplit le droit des fondations. En même temps elle fixe les conditions régissant leur administration. En deux mots, des déductions fiscales (jusqu'à 40% du revenu net) «payées» par l'obligation d'une révision professionnelle des comptes. Il s'agit de transférer une partie des patrimoines privés, du moins leurs produits, vers des activités d'utilité publique, sans que l'État diminue son effort. Avec en prime la transparence. Car la culture ne peut se permettre de se priver de tels appuis. MD

Dans ce numéro

La Suisse défie l'Union européenne sur les bilatérales.

Lire en page 2

L'emploi précaire sous examen.

Lire en page 3

Les salaires des administrateurs à la lumière du jour.

Lire en page 4

L'univers du Pour-cent culturel de Migros.

Lire en page 5

Partis gouvernementaux : le consensus par omission

La volonté de la Suisse de négocier simultanément l'ensemble des dossiers bilatéraux implique une épreuve de force avec l'Union européenne. Le silence consensuel des partis gouvernementaux, et surtout des socialistes, sur cette stratégie aventureuse est incompréhensible.

Après les entretiens de Watteville, où, le 13 février, une délégation du Conseil fédéral a rencontré les responsables des partis gouvernementaux, Doris Leuthard, présidente intérimaire du PDC, s'est confiée aux médias: elle espérait que l'ordre du jour des discussions porterait à l'avenir sur des sujets plus substantiels. Dans cette séance pourtant, l'état des négociations bilatérales avec l'Union européenne fut abordé. Les partis ont approuvé sans réserve la volonté du Conseil fédéral de faire aboutir simultanément les neuf dossiers et ils ont exprimé au Conseil fédéral leur confiance pour ce choix stratégique. Mais ce choix implique une épreuve de force avec l'Union européenne, un défi aux conséquences dommageables, un engagement sur un mauvais terrain. Si cette stratégie aventureuse ne suscite aucun débat, ne provoque aucune critique des partis gouvernementaux obnubilés par leurs problèmes intérieurs, c'est qu'ils ne distinguent plus le substantiel du bourratif, l'historique des affaires ordinaires.

Le mauvais argument de la cohérence

Au début de la semaine, avant les entretiens de Watteville, les ministres des finances de l'UE ont invité, sans ménagement, la Suisse à ratifier l'accord sur la fiscalité de l'épargne. Le même jour, le président de la Confédération, rassurant et anesthésiant, déclarait que la Suisse ne réclamait rien d'autre dans les dossiers encore ouverts (Schengen et lutte contre la fraude) que la confirmation de l'acquis du dossier déjà clos, mais non paraphé,

celui de la fiscalité de l'épargne. La simultanéité des négociations serait donc une garantie de cohérence. Même discours lénifiant après l'échec de son déplacement en Irlande.

Or l'argument de cohérence ne résiste pas à l'examen. Les mesures prises par l'Union européenne pour lutter contre l'évasion fiscale de l'épargne étaient un chantier nouveau. D'emblée avaient été envisagées pour des pays tiers des mesures jugées équivalentes. En offrant une perception à la source de 35%, la Suisse s'est inscrite dans cette problématique. En revanche, Schengen est un traité existant qui a ses règles, sa jurisprudence, sa pratique. Il vise une clientèle ciblée, pénalement répréhensible. La Suisse, sans débat véritable, a estimé qu'il était dans son intérêt d'y adhérer, mais personne ne l'y oblige. Et il est improbable qu'elle puisse, dernière venue, obtenir des dérogations à sa convenance. La démarche fiscalité de l'épargne et la démarche Schengen sont donc fondamentalement différentes.

Le chantage au veto

L'aboutissement heureux de l'accord sur la fiscalité de l'épargne a mis la Suisse en position de force. Tant qu'elle ne paraphe pas, rien ne se passe. Ni l'Autriche, ni le Luxembourg, ni la Belgique ne veulent s'engager si la Suisse n'est pas partie prenante. En quelque sorte la Suisse dispose d'un droit de veto. Et elle a décidé d'en jouer pour arracher des concessions sur d'autres dossiers. A l'intérieur de l'Union, c'est une pratique courante. A cette différence près, que la Suisse n'est pas membre de l'Union.

L'usage de son droit de veto indirect n'est pas un entêtement intéressé, qualification réservée aux membres de la famille, mais un défi qui risque d'être relevé à son détriment.

Certes dans toute négociation, il est admis que le jeu soit mené durement, que l'on bluffe, que l'on pousse jusqu'à la presque rupture pour que les diplomates trouvent enfin la formule apaisante. Peut-être en sera-t-il ainsi pour les bilatérales. On substituerait à Schengen un accord minimal de collaboration policière et ponctuelle. Quoi qu'il en soit, il faut s'étonner de la passivité avec laquelle la classe politique laisse s'engager ce bras de fer. Le parti socialiste, qui aime se considérer comme plus à gauche que les partis socio-démocrates européens, n'a-t-il rien à dire sur cet affrontement historique qui se prépare, où la Suisse apparaît, ce qu'elle est, comme la protectrice des fraudeurs européens?

Il n'y a pas eu débat à la maison de Watteville. De même qu'il y a des mensonges par omission, il y a des consensus par omission. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Olivier Simioni (os)
Adèle Thorens (ath)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612, 1002
Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

L'appel de la précarité

Deux études mandatées par le Secrétariat d'Etat à l'économie donnent une image contrastée de l'emploi précaire en Suisse. Loin d'une vision misérabiliste, le travail sur appel notamment peut constituer une forme d'activité acceptable, une fois réglementée.

L'emploi précaire n'avait pas fait l'objet de véritables enquêtes en Suisse jusqu'aux travaux récents publiés par *La vie économique*. Certains de ces résultats ne manquent pas d'être surprenants et remettent en cause quelques idées reçues. Le travail précaire est défini par l'insécurité dans le temps d'activité, dans la rémunération ou dans la protection sociale. Cette insécurité est parfois compensée par une prime de risque ou une rémunération élevée, mais il s'agit là du cas exceptionnel de spécialistes de haut niveau, engagés pour une tâche précise, pendant une durée limitée. L'immense majorité des précaires n'appartient bien sûr pas à cette catégorie.

L'évolution du travail précaire en Suisse est difficile à apprécier en raison d'un changement de critères statistiques en l'an 2000. Jusqu'à cette date, le travail sur appel n'était pas pris

en compte dans l'évaluation du travail précaire qui, dans son ensemble, est resté stable dans les années nonante et n'a pas augmenté. En revanche, il est impossible de dire si le travail sur appel, a augmenté ou non pendant la même période.

Plus de 196 000 personnes, soit 5.4% de la population active émargent à la catégorie du travail sur appel, essentiellement des femmes mariées avec enfants, des personnes sans CFC et des ex-demandeurs d'emplois. Plus de la moitié d'entre eux ne bénéficie pas d'un nombre minimum d'heures de travail garanti. L'image du travail sur appel est liée aux grands magasins. Or, près de 30% des emplois de ce type sont le fait du secteur parapublic (santé, CFF ou La Poste). Une analyse fine des données recueillies va à l'encontre de la vision habituelle de personnes en situation précaire qui oscillent entre le chômage

et le travail sur appel. Les personnes qui ont travaillé sur appel en 2001 ont exercé ensuite une autre forme d'emploi en 2002 et seules 2% se sont retrouvés au chômage, alors que 20% ont renoncé à exercer une activité lucrative. De même huit salariés sur dix travaillant sur appel en 2002 avaient une autre forme d'activité en 2001 et il n'en reste que 4% au chômage en 2001.

Mobilité et stabilité

La caractéristique du travail sur appel est de favoriser une mobilité considérable fort inhabituelle en Suisse. Le pourcentage de personnes issues du chômage ou y retournant peut sembler faible, mais il est néanmoins très supérieur à ce que l'on peut constater dans les mouvements liés aux emplois «normaux». Le travail sur appel est bien un moyen pour un chômeur de retrouver un emploi et parfois de se retrouver à nouveau sans emploi, mais ce n'est pas le fait marquant de ce type d'emploi.

La stabilité des rapports avec l'employeur est une autre caractéristique étonnante. Parmi les personnes travaillant sur appel en 2001 ayant retrouvé un emploi fixe en 2002, seules 13% ont changé d'employeur. A l'inverse, parmi celles qui ont passé d'un emploi fixe à un emploi sur appel entre 2001 et 2002, elles ne sont que 9% à avoir changé d'employeur. Les travailleurs sur appel restent en moyenne près de huit ans

dans la même entreprise. Ce sont donc des rapports d'une grande stabilité. La même enquête indique que la satisfaction au travail des actifs sur appel est la même que celle des employés avec un statut normal. D'autre part la grande majorité des employés sur appel quittant le monde du travail le fait volontairement.

En fait le travail sur appel n'apparaît pas comme une forme de précarité, mais comme une variété de contrat de travail parmi d'autres. Naturellement elle présente de nombreux inconvénients, en particulier pour l'accès à la prévoyance sociale, mais inutile de dire que ce genre d'études réjouit beaucoup les employeurs et embarrasse quelque peu les syndicats.

Une initiative parlementaire de l'ex-conseillère nationale Rosmarie Dormann PDC lucernoise, actuellement en cours d'examen, réclame une obligation en matière d'appel, un délai de notification des horaires et un nombre minimal d'heures de travail. Loin d'une vision misérabiliste et fautive du travail sur appel et d'un éloge absurde de la flexibilité, cette initiative constitue sans doute une bonne base de négociations pour introduire d'indispensables éléments de sécurité pour l'employé qui adopte ou qui subit cette forme d'activité. *jg*

La vie économique, seco, 2-2004.

Dépassement au Gothard

A l'annonce des premiers dépassements, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a déclaré qu'ils seraient compensés par des économies obtenues par renoncement à des ouvrages prévus pour améliorer le réseau ferroviaire interne ou pour faciliter des liaisons externes avec les lignes à grande vitesse.

Etonnante logique. Comme il y aura d'autres dépassements prévisibles on renoncera encore à d'autres chantiers. Et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait percé ce tunnel sans fond en asséchant tous les autres crédits.

Vivement le recours aux crédits supplémentaires pour que le Gothard coûte lisiblement ce qu'il coûtera sans entamer la substance des travaux dont le reste du pays a besoin. *ag*

Dis moi combien tu gagnes

La transparence inscrite dans la révision du Code des obligations clarifie les pratiques administratives des sociétés anonymes cotées en bourse.

Il y a deux ans, le Conseil national adoptait une initiative parlementaire, déposée par l'ex-conseiller national Pierre Chiffelle, visant à la transparence des indemnités versées aux administrateurs des sociétés anonymes cotées en bourse (cf. DP n° 1509). La consultation sur le projet du Conseil fédéral de révision du Code des obligations (CO) se termine à la fin du mois: si la loi projetée va dans la bonne direction, elle pourrait faire un pas de plus vers l'abandon des mauvaises habitudes.

Le salaire demeure un sujet tabou par excellence: aucune norme n'oblige une société à dévoiler le montant des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction générale. Seuls les frais de personnel globaux doivent figurer dans les comptes. Les administrateurs peuvent donc en toute liberté décider de se gratifier eux-mêmes de rémunérations faramineuses. Les pratiques de cette «caste auto-pourvoyeuse» (DP n° 1473) sont à l'origine d'affaires retentissantes.

Les montants gigantesques de certains salaires ont suscité la réprobation du public. Il

a toutefois fallu la faillite d'une société mythique, Swissair, pour que l'opinion prenne conscience que les indemnités des administrateurs n'avaient souvent qu'un lointain rapport avec les résultats de leur travail. Les salaires élevés des dirigeants des entreprises publiques (CFF, La Poste) ont aussi provoqué un certain malaise.

Des obligations à géométrie variable

Le Conseil fédéral propose de contraindre les sociétés anonymes cotées en bourse à publier, en annexe au bilan, les montants des indemnités versées à chacun des membres du conseil d'administration, ainsi que le montant total des rémunérations touchées par les membres de la direction. Les indemnités comprennent tout ce que reçoit un administrateur ou un membre de la direction, que ce soit sous la forme d'honoraires, de salaire ou de droits de participation dans la société. Mais le gouvernement a «oublié» du monde. Rien ne justifie d'abord que les salaires des cadres dirigeants, qui sont souvent les plus élevés de l'entreprise, ne soient pas connus de manière individuelle: des risques de collusion existent avec le conseil d'administration. De même, il conviendrait d'étendre l'obligation aux proches des membres du conseil d'administration ou de la direction de manière à éviter toute tentative de contourner la transparence. La réglementation devrait aussi viser les sociétés anonymes non cotées en bourse, mais qui réalisent un certain chiffre d'affaires. En effet, ces entreprises, même si leur capital n'est pas ouvert, peuvent parfois jouer un rôle économique important, qui justifie un lien de confiance particulier avec le public.

Bienvenue sur le principe, la révision ne résout pas le problème de fond. Le conflit d'intérêts entre l'autorité décisionnelle (le conseil d'administration) et les bénéficiaires des indemnités (l'équipe dirigeante) reste patent. Dès lors, pourquoi ne pas confier à l'assemblée générale la compétence de décider de leur rémunération? Cette solution ne constituerait pas une révolution puisque le CO connaît l'institution des «tantièmes», tombée en désuétude

pour des raisons fiscales (cf. encadré). Elle paraîtrait en outre logique dans la perspective du chantier de «gouvernement de l'entreprise» dont elle ne constitue que la première étape. En l'état, le Conseil fédéral n'avance pas d'argument valable pour la rejeter.

La révision du CO ne doit pas servir de miroir aux alouettes. Les indemnités versées aux dirigeants des plus grandes sociétés dépendent largement du marché de l'emploi et pas de leur publicité. Les salaires les plus élevés sont perçus par des dirigeants de sociétés américaines qui fonctionnent en toute transparence. Ainsi, l'UBS a révélé le salaire annuel 2003 de Marcel Ospel: 17,2 millions de francs (cf. encadré). La transparence ne mettra pas fin à ces dérives. Mais elle constitue un premier pas vers l'abandon salutaire du capitalisme «à papa» qui sévit parfois dans nos frontières. *ad*

www.ubs.com/f/media_overview/media_switzerland.html

La mort des tantièmes

Les tantièmes sont une forme de rémunération des administrateurs d'une société anonyme, la seule expressément prévue par le CO (art. 667). Cette rémunération a deux avantages: elle dépend du succès de l'entreprise, le versement des tantièmes étant interdit en cas de déficit; elle est décidée par l'assemblée générale et non par le conseil d'administration lui-même. Des raisons fiscales sont à l'origine de sa disparition en pratique: alors que les indemnités versées aux administrateurs ou les salaires des cadres s'inscrivent en déduction d'un éventuel bénéfice, les tantièmes ne peuvent être déduits du bénéfice imposable. Une différence de traitement sans réelle justification.

52% d'augmentation pour le patron de l'UBS

L'UBS a récemment annoncé un bénéfice record pour l'année 2003. Le communiqué de presse du 10 février 2004 fait également état de la rémunération versée à l'équipe dirigeante. A l'UBS, les montants des rémunérations ne sont pas fixés par le conseil d'administration mais par un comité de rémunération, composé d'Ernesto Bertarelli, aussi membre du conseil d'administration, et de deux «indépendants». Deux chiffres retiennent particulièrement l'attention. Premièrement, l'augmentation de la rémunération moyenne individuelle de... 21%! Elle compensera largement l'inflation. Deuxièmement, la rémunération du président du conseil d'administration, Marcel Ospel: 17,2 millions de francs pour l'exercice 2003, soit une augmentation de 52% par rapport à l'année 2002. La transparence permet au moins de s'indigner.

Pour-cent de culture

Migros vend un monde où le commerce et la consommation épousent la culture et les arts.

Migros produit de la culture. Ce n'est pas un sponsor ou un mécène comme les autres. La Loterie romande distribue ses revenus en subsides. La Banque cantonale vaudoise investit pour son image. Pro Helvetia dynamise la création artistique suisse. Migros, elle, façonne un monde à son image où l'utilité publique tient lieu de slogan et de code de conduite, via la culture. Car «en regard d'une puissance matérielle croissante, nous devons augmenter sans cesse nos prestations culturelles et sociales.» C'est l'une des thèses du testament des fondateurs de Migros. Adèle et Gottlieb Duttweiler projettent leur entreprise vers un horizon où le commerce rencontre l'intérêt général et le bien-être de la société. L'homme consomme, mais il vit aussi des œuvres de l'esprit.

Voilà pourquoi en 1941 déjà, Duttweiler décide d'affecter une partie du chiffre d'affaires à des buts non lucratifs. Seize ans plus tard, les statuts de la coopérative consacrent le Pour-cent culturel, à ne pas confondre avec le sponsorig sportif ou le financement des journaux *Construire*, *Azione* et *Brückenbauer*. En 2002 il génère 123 millions de francs, dont vingt-cinq en faveur de la culture. Migros gagne le titre du plus grand mécène privé du pays. Bien sûr, et malgré l'enthousiasme un rien obligeant des rapports d'activité, les millions en question palissent face aux milliards de l'Etat, comme le montre l'étude récente de l'Office fédéral de statistique (OFS) sur le financement de la culture (cf. édito).

Pourtant, Migros, non contente

de soutenir des projets ponctuels (4,3 millions en 2002) ou de collaborer avec les pouvoirs publics et les autres bailleurs de fonds (promotion de l'édition à parts égales avec Pro Helvetia, notamment), est devenu l'un des protagonistes de la scène culturelle suisse.

Une constellation protéiforme

L'histoire du Pour-cent culturel commence avec *La dernière chance*, un film controversé tourné pendant la Deuxième Guerre mondiale. Duttweiler, à l'époque conseiller national, réussit à vaincre les résistances politiques réfractaires à l'histoire d'un groupe de rescapés juifs en route vers la Suisse. Un million de spectateurs se pressent dans les salles. C'est un triomphe. Le film fait le tour du monde.

Un demi-siècle plus tard, une structure performante développe le dessein d'origine. Des concerts-club à prix réduits aux expositions contemporaines du Musée Migros de Zurich, la politique culturelle du groupe se fait tentaculaire. La fédération de coopératives Migros (FCM), ainsi que les dix coopératives régionales, disposent d'une direction des affaires culturelles et sociales. Elles répondent aux demandes de soutien et de collaboration en nature et en argent; de la location des places - un marché en mutation qui suscite beaucoup de convoitises - à la subvention ou à l'achat d'œuvres. Deux bureaux de la culture, un à Zurich, l'autre à Berne, travaillent sur le terrain. Ils alimentent des réseaux et des banques de données. Des prix, des concours et des bourses d'études pour musiciens, chanteurs, comédiens et vi-

déastes font le bonheur de la relève, toujours tiraillée entre la scolarité obligatoire et le vertige de la carrière artistique.

Migros organise également et surtout des manifestations à son propre compte. Le festival de danse *Steps* fait le tour de Suisse tous les deux ans avec des compagnies des cinq continents. Pour finir, *ConTAKT* n'oublie pas les échanges interculturels, l'une des préoccupations récurrentes des Duttweiler.

Le monde de Migros

La culture est une prestation, au même titre qu'une rente AVS. Elle s'adresse à tout le monde. Il faut alors embrasser l'ensemble de productions culturelles, sans préjugés. Il n'y a pas de contradiction entre L&ARC de Romainmôtier, un atelier de réflexion littéraire, et la petite scène *Im Hochhaus* du Limmatplatz à Zurich, un cabaret populaire voué à l'humour, à la magie et à la chanson. Pas de conflit non plus entre le label *Musiques suisses*, fer de lance des compositeurs et interprètes classiques du pays, et le sigle *Coffee* qui surfe sur la vague hip-hop, électronique et autres rythmes à la mode.

Ce qui compte c'est d'être où les choses se passent. De les investir et de diriger, ensuite, les opérations. Migros fait de la culture comme elle vend au détail, dans l'autarcie. Au lieu de parrainer des événements montés par des tiers, elle préfère les organiser en toute indépendance. Une seule et même culture d'entreprise traverse toutes les activités de Migros, le contrôle de la production et de la distribution, voire de la consommation (la carte Cumulus est exemplaire). Davantage qu'une chaîne de magasins, plus qu'une marque, Migros, fabrique un monde (*branding* en anglais). C'est un style de vie. Il englobe et ordonne l'existence tout entière, du plat de pâtes au concert de musique de chambre, en passant par un compte d'épargne et la lecture de la presse maison. *md*

A lire: Katja Girschik, Albrecht Ritschel, Thomas Welskopp (Hg.): *Der Migros-Kosmos. Zur Geschichte eines aussergewöhnlichen Schweizer Unternehmens*, hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, Baden, 2003.

www.pour-cent-culturel.ch

Pour l'ordre et la patrie

L'UDC n'a rien inventé en illustrant avec des rats l'affiche intitulée «La politique de la gauche ruine notre pays» et qui recommande de s'opposer à la hausse de la TVA le 16 mai. En effet, une affiche «Pour l'ordre et la patrie» a été placardée en 1921 pour promouvoir le rejet de l'initiative socialiste réclamant en 1916 l'abolition de la justice militaire. Précisons que l'initiative a été rejetée le 30 janvier 1921. Seuls trois cantons l'ont acceptée. On trouve une reproduction de cette affiche à la page 36 du livre de Jean Meylan, Philippe Maillard et Michèle Schenk, *Aux Urnes citoyens! - 75 ans de votations fédérales en Suisse par l'affiche* (André Eiselé Editeur). L'auteur de l'affiche est Hans Beat Wieland. Les rats vivent longtemps! *cfp*

Sociologiquement correct ?

**Un professeur universitaire a le droit de participer au débat public.
Ce sont les idées qu'il faut discuter et non pas son engagement.**

Uli Windisch, professeur de sociologie à l'Université de Genève, spécialiste de la communication et de l'analyse de discours, a pris pour habitude de troubler ceux qui pensent encore que la sociologie est forcément une alliée de la gauche. Il estime que les campagnes de l'UDC n'ont rien de choquantes ou prétend, par exemple, que l'on aurait dû interdire les manifestations anti-G8 à Genève. Cela lui vaut bien entendu quelques inimitiés, notamment auprès des étudiants genevois en sociologie. Le 6 février dernier, une dizaine d'entre eux ont écrit à la *Tribune de Genève* pour dénoncer ses propos dans le cadre des élections fédérales. Leur article est intitulé: *Pour une sociologie objective, critique et représentative*. Que reprochent-ils à Uli Windisch? Il aurait, «sous une apparence d'objectivité et de neutralité», soutenu des idées politiques. Il aurait également utilisé des statistiques «sans contextualisation et sans explication». Bref, le sociologue, conscient du statut de professeur, profiterait de son autorité pour donner du poids à ses idées politiques.

On peut comprendre la réaction des étudiants. Uli Windisch est souvent complaisant avec l'UDC et, en particulier, avec sa manière de communiquer. Les campagnes médiatiques de cette dernière sont souvent à la limite du supportable et il ne paraît pas souhaitable de

cautionner cette forme de communication agressive. Néanmoins, la réaction des étudiants, dans sa forme, est inacceptable et contradictoire. Elle remet tout simplement en question la liberté d'expression et le droit, voire le devoir, qu'ont les intellectuels de participer aux débats de société. Les étudiants ne reprochent en effet pas tant au sociologue genevois ses idées politiques que son droit, en tant que sociologue, d'exprimer un point de vue situé. Or, la sociologie a depuis longtemps fait le deuil de l'objectivité totale. Les sociologues sont tiraillés entre une multitude de courants de pensée qui, qu'on le veuille ou non, rejoignent des préoccupations politiques. L'exemple le plus spectaculaire de ces dernières années est évidemment le Français Pierre Bourdieu qui, à partir d'une carrière scientifique brillante, s'est transformé en un militant actif dans les milieux de gauche.

Contester le fond

Le paysage intellectuel romand est lui-même composé d'une multitude de chercheurs ou enseignants universitaires qui participent directement à la vie politique, parfois comme élus. On se rappellera de la carrière politique d'un autre sociologue genevois, Jean Ziegler. Faut-il interdire à ces personnalités de s'exprimer publiquement? Le tort des étudiants genevois est, finalement, de ne pas s'attaquer au fond. Comme

n'importe quelles autres interventions publiques, celles d'Uli Windisch sont soumises à débat. Comme n'importe quel autre travail sociologique, les écrits du professeur genevois sont critiquables. C'est la vocation même d'une publication scientifique. C'est donc sur ce terrain-là qu'il faudrait l'attaquer.

On pourrait par contre donner raison aux étudiants quand ils reprochent aux médias de manquer de représentativité. Non pas qu'on ait l'impression que les sociologues de droite ont plus la parole que ceux de gauche. Le cadre discursif de la télévision ou des grands journaux n'est pas toujours favorable à l'expression d'une pensée élaborée. Les interventions sont souvent courtes et très synthétiques. Les intellectuels à l'aise dans ce type de dispositif risquent ainsi de monopoliser le devant de la scène, menaçant le pluralisme que l'on souhaiterait voir dominer. C'est que, trop souvent confinés au rôle d'expert, les sociologues, et autres intellectuels, sont utilisés comme s'ils pouvaient représenter, individuellement, le monde scientifique. On donne ainsi l'image fautive d'une connaissance univoque. Or les scientifiques, tout particulièrement dans les sciences humaines et sociales, vivent dans le débat et le désaccord permanents. Le rythme médiatique imposé aujourd'hui empêche probablement l'expression de cette complexité. On peut le regretter. os

Propagande socialiste

Le miroir de l'histoire

Il y a quarante ans, les socialistes romands se réunissaient à Yverdon. Thème des discussions, la propagande. René Meylan, directeur du journal Le peuple / La Sentinelle, accusait les défaillances du parti face à une droite combattive et déjà néocapitaliste. Voici un extrait de son exposé.

«La propagande bourgeoise est très différente aujourd'hui de ce qu'elle était avant la Deuxième Guerre mondiale.

Cette évolution correspond à un stade nouveau du capitalisme : le néo-capitalisme. Dans l'ancien temps, la lutte des classes était violente et ouverte, l'exploitation des travailleurs et leur misère étaient manifestes, ce qui les conduisait à une conscience de classe, moteur de l'action socialiste et de sa propagande, alors que la propagande bourgeoise, assez grossière, défendait ses privilèges en donnant du socialisme une image horrifiante.

Le néo-capitalisme a rendu les choses

plus compliquées. Ses caractéristiques principales sont :

- l'existence économique dans notre pays d'un prolétariat de 800 000 travailleurs étrangers qui n'ont pas d'existence politique, ce qui affaiblit le mouvement politique ouvrier ;
- les modifications structurelles intervenues parmi les salariés suisses : alors qu'en 1920, par exemple, on comptait 5

Suite en page 7

Au chevet de la Terre

Le dernier ouvrage de Hubert Reeves se penche sur l'état de la Terre. Il invoque la responsabilité des hommes à l'égard de leur planète.

Hubert Reeves, astrophysicien bien connu du grand public, a rédigé plusieurs ouvrages sur l'univers et son histoire. Dans son dernier livre, paru il y a juste un an c'est pourtant à la planète Terre qu'il s'intéresse exclusivement. *Mal de Terre* nous propose une réflexion sur l'avenir de notre planète. En dialogue avec le philosophe Frédéric Lenoir, Hubert Reeves élabore un état des lieux des nombreux problèmes qui attendent l'humanité de demain. Le scientifique est inquiet. A une période où le discours sur l'environnement s'est adouci et où l'on parle plus volontiers de développement durable que de catastrophes écologiques, Hubert Reeves nous replace face à nos responsabilités et nous met en garde: le «cataclysme humain» risque de compromettre l'avenir de la vie sur terre.

Les thèmes abordés sont nombreux et traités dans un style synthétique et précis. Les problèmes environnementaux sont observés à la lumière de leur fonctionnement

physico-chimique. Hubert Reeves remonte à leur découverte et décrit les efforts entrepris pour les contrecarrer. Des phénomènes d'une grande complexité, comme le réchauffement climatique, le risque nucléaire, les atteintes à la biodiversité ou la pollution de l'air sont ainsi passés en revue dans leurs implications les plus actuelles. L'auteur nous fait également découvrir des thèmes moins connus, comme celui de la libération du méthane enfoui dans les glaces ou de la pollution de l'espace. Il revient encore sur des phénomènes aujourd'hui oubliés des médias, tels le trou dans la couche d'ozone ou les pluies acides. Refusant la politique du «après moi le déluge», l'astrophysicien conclut son discours par un appel vibrant. Chacun est responsable de l'avenir de notre planète et se doit d'agir en sa faveur.

Bien sûr, de nombreux ouvrages comparables ont déjà été publiés. Pourtant, celui de Reeves se démarque des autres en bien des points. Il a tout d'abord l'avantage

d'être récent. Les chiffres et les thèmes traités sont d'une extrême actualité. Des problématiques apparues il y a quelques années seulement, comme le risque terroriste, ou alors certaines technologies récentes, comme l'hydrogène utilisé en tant que carburant ou la fusion nucléaire, sont abordées dans leurs derniers développements.

Une dimension universelle

Mais les qualités principales de *Mal de Terre* se trouvent dans la dimension universaliste et dans la sensibilité sociale de l'écologie qui nous est présentée. Hubert Reeves, lorsqu'il se préoccupe de l'avenir de la Terre, le fait avec tout son bagage d'astrophysicien. La crise environnementale est ainsi conçue comme un événement qui s'inscrit dans l'histoire même de l'univers. Cette filiation ajoute une dimension supplémentaire à l'expérience humaine et accroît d'autant plus notre responsabilité envers l'avenir de la planète, lancée dans son «odyssée cosmique». Cette hauteur de vue est

également remarquable en ce qui concerne le spectre de thèmes traités. Hubert Reeves se refuse à concevoir séparément les problèmes environnementaux et sociaux. Des questions telles que celles des inégalités des richesses, des mines antipersonnelles ou du fossé Nord-Sud sont traitées aux côtés de la pollution des eaux ou de la gestion durable des ressources naturelles. Dans l'esprit de Hubert Reeves, l'avenir de notre planète est autant tributaire de la manière dont nous traitons la nature que de la façon dont nous vivons les uns avec les autres. Cette double dimension, humaniste et universaliste, fait de *Mal de Terre* un ouvrage précieux, dépassant de loin l'état des lieux des maux planétaires. Hubert Reeves y confirme sa stature de sage, au-delà de ses aptitudes, indiscutables depuis fort longtemps, de scientifique et de médiateur. ath

Hubert Reeves, avec Frédéric Lenoir, *Mal de Terre*, Le Seuil, Paris, 2003.

ouvriers pour 1 employé, on compte aujourd'hui 1,8 ouvrier pour 1 employé ou «cadre» ;

- les ouvriers ne connaissent heureusement plus de crise économique et de chômage massif depuis près de trente ans ;
- des conquêtes sociales importantes ont été acquises (AVS, contrats collectifs, vacances payées, etc.) ;
- dans la vie quotidienne, les classes ne sont plus séparées comme par le passé par un véritable mur ; patrons et ouvriers écoutent la même radio, lisent plus qu'autrefois les mêmes journaux,

s'intéressent aux mêmes sports, voient les mêmes films, etc. ;

- l'illusion de bien-être entretenue sur une large échelle par les ventes à tempérament, la publicité et le crédit, qui sont autant de formes indirectes et fructueuses d'exploitation ;
- l'illusion de bien-être entretenue par les heures supplémentaires, l'accroissement des rythmes de travail, ainsi que le travail des mères de familles.

Dans cette situation, la conscience de classe est battue en brèche. Un grand nombre de travailleurs, qui ne sont plus pauvres comme avant, mais autrement,

croient parvenir chacun pour soi, par son propre travail, à une liberté plus grande, ce qui est un leurre. La propagande bourgeoise, efficace parce que subtile, s'adapte à cet état de choses. Elle s'appuie sur ces données pour faire croire que les revendications des travailleurs peuvent être réalisées sans le socialisme, que la lutte est dépassée, qu'il faut résoudre chaque problème séparément en cherchant l'«intérêt général», en cultivant la méfiance contre l'État, la «bureaucratie», les partis, les syndicats, au nom d'une liberté qui est abstraite et qui reste celle de la domination du profit. ■

Ovomaltine pour tout le monde

Malt et œufs devaient combattre les maladies infantiles, la boisson au chocolat fortifie maintenant les champions sportifs

Ferdy Kübler, au Tour de Suisse en 1947, consomme Ovomaltine sur Ovomaltine, chaque jour. Ça n'allait pas mieux, mais plus longtemps déjà. Les sportifs exultent. Pelé en boit lors du championnat du monde de football au Chili en 1962. Le Grand-prix Ovo déboule en 1972. La relève a besoin de vitamines, fibres et oligo-éléments essentiels. Le ski suisse carbure à l'orge. Pirmin Zurbriggen mousse encore dans le souvenir des supporters.

Mais avant la performance, c'est la malnutrition qui ravage l'Occident en voie d'industrialisation. Au XIX^e siècle, un enfant sur cinq souffre de rachitisme. Georg Wander, un pharmacien bernois plutôt philanthrope, réussit à conserver le malt le laissant mariner dans le vide d'air. Il développe ainsi un fortifiant salvateur. Et il fait fortune. Disparu trop tôt en 1897, il laisse au fils Albert l'entreprise florissante. Wander SA entame son histoire à succès. Petits-déjeuners, en-cas, *mueslis*, desserts, intégrateurs en tout genre, dopent ses catalogues et s'exportent dans le monde entier.

Alexandre, la trentaine inventive, ajoute lait, cacao et œufs - *ovum* en latin - au malt paternel. L'Ovomaltine voit le jour en 1904. Au début, c'est encore un médicament. Mais rapidement tout le monde en consomme, malades et bien portants. En 1905 on produit

vingt tonnes de poudre pour huitante mille boîtes de 250 grammes. Deux ans plus tard, on atteint les cent tonnes.

La planète au bout du gobelet

Ovomaltine part à l'assaut des marchés étrangers. Italie et Angleterre - passage obligé vers le Commonwealth, vestige de l'ancien empire colonial britannique - tombent rapidement, suivies par l'Allemagne,



l'Autriche, la France et la Hongrie. La Turquie se rend en 1955. Des camions sillonnent les places européennes. Les «ovomobiles», précurseurs des camions Migros, roulent à la gloire de Wander et de la poudre miraculeuse. La vente directe se moque des frontières. En un tour de main, les Amériques adoptent le goût nouveau. Ce sera l'Ovaltine, plus facile à prononcer pour les Anglosaxones. L'Asie vient juste après. La recette magique se globalise. Elle annexe les palais et les pays. Ovomaltine est un Coca-Cola chaud, un McDonald's à siroter. La planète s'helvétise - Toblerone avait montré le chemin - autant qu'elle s'américanise. Wander vend un style de vie aux peuples assoiffés. Un univers

décontracté et sain contre les perversions de la vie contemporaine. Caotina, Adapta, Galactina, Dawa, Jemalt et Isostar font rêver l'esprit et le muscle. L'âme retrouve le bonheur d'un corps gâté.

En 1927, l'usine déménage de Berne à Neunegg. Aujourd'hui, elle emboîte la totalité des produits Ovo. Chaque année, elle remplit d'Ovomaltine un train de quinze kilomètres de longueur, selon l'estimation un rien enthousiaste de *La Liberté* de Fribourg. Georg, héritier d'Albert, prend la direction de la société. Elle s'agrandit jusqu'à la fin des années soixante. Trois cent septante employés pondent une gamme de plus en plus riche d'articles. On décline l'Ovo en sachet, barre, céréales, *drink* jusqu'au *line* et *crunchy* pour toutes les faims et toutes les tailles.

La publicité est l'âme du commerce

Wander se paie l'un des premiers spots à la télé en 1967. Un petit film en seize millimètres où l'on tripote à loisir les emballages de la marque, histoire de les retrouver les yeux fermés sur les rayons des grands magasins. Il est loin le temps des réclames.

Les slogans mis en onde à la fin des années septante envahissent les villes et les montagnes. «T'as déjà eu ton Ovo aujourd'hui?» interpelle le client distrait et l'accule à la consommation. Impossible d'échapper à la

question abrupte et indiscreète. On se résigne, on avale, sans culpabilité ni regret.

Le succès appelle des investissements que Wander peine à assumer. Elle cherche un repreneur. Sandoz ne se fait pas prier. A l'aube d'une saison expansionniste, la société bâloise achète la vieille entreprise bernoise en 1967. Plus tard, Sandoz fait une bouchée de Vasa, Rolland, Céréal et Gerber. Le bien-être passe toujours par la table et la trousse des médicaments. Avec Ciba-Geygi en 1996, Sandoz change de peau. Novartis devient le cinquième groupe pharmaceutique du marché mondial.

Avec le temps, le réduit commercial national se fissure. A l'image de Walser ou de Suchard, Wander SA et Ovomaltine passent en mains étrangères. En 2002, Associated British Foods (ABF) - père du célèbre *Twinings Tea* - un géant européen de l'alimentaire au chiffre d'affaires milliardaire dont les trente-cinq mille employés sont éparpillés dans le monde entier, aligne quatre cents millions de francs pour «ce petit morceau de Suisse», selon le mot aigre doux de l'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi, un amateur tout terrain d'Ovomaltine. L'idée de génie vaut toujours de l'or. C'est désormais la concurrence qui va enrichir ses comptes bancaires dans un coffre zurichois. *md*

www.wander.ch
www.invention.ch
www.abf.com